

Depenses de la Fabrique de l'Eglise Paroissiale
de la Commune de Unkelbach.

			francs	Centimes
1	1	Paié le 5 février suivant Mandat la somme de quarante francs	40	"
2	2	payé le 5 février suivant Mandat la somme de trente deux francs	39	"
3	3	payé le 5 février suivant Mandat Quarante cinq francs	45	"
4	4	payé le 5 février suivant Mandat Quarante huit francs	48	"
5	5	payé le 5 février suivant mandat cent soixante et dix neuf francs cinquante centimes	179	50

1700
du
Prévôt

Mois Date

francs

1	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu d'Uthelbach la somme de Quarante francs pour Cire qu'il a suivent Memoire fourni a Notre Eglise	40	00
2	février	S	Paié suivant Mandat a Sieur Jean Mertheu a Uthelbach, la somme de trente francs, savoir vingt francs pour Blanchissage & 10 francs pour Reparation d'ornement pendant l'an 1809	30	00
3	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu Seneur & Bedeau de Notre Eglise. la somme de Quarant Cinq francs, pour son Traitement de l'an 1809	45	00
4	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu d'Uthelbach La somme de Quarante huit francs, pour huile, pour Cier & pour Vin de Messe, qu'il a suivent specification qu'il nous a presente, fourni pour le besoin de Notre Eglise	48	00
5	février	S	Paié au heritier de Monsieur Jean Martin Niethen de son vivant Debiteur a Uthelbach, la somme de cent Soixante dix neuf francs cinquante centimes pour quatre vingt Meises a Chate & 78 lie, pendant l'an 1809	179	50

900
de
Précédent

mois date

francs

1	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu d'Ulthelbach la somme de Quarante francs pour Cier qui a suivant Memoire fourni a Notre Eglise	40	00
2	février	S	Paié suivant Mandat a Sieur Jean Mertheu a Ulthelbach, la somme de Trente francs, savoir quinze francs pour Blanchissage & 15 francs pour Reparation d'ornement pendant l'an 1809	30	00
3	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu Seneur & Bedeau de Notre Eglise la somme de Quarant cinq francs, pour son Traitement de l'an 1809	45	00
4	février	S	Paié suivant mandat a Sieur Jean Mertheu d'Ulthelbach la somme de Quarante huit francs, pour huile, pour Cier & pour Vin de Messe, qui a suivant specification qui est sous a Presente, fourni pour le besoin de Notre Eglise	48	00
5	février	S	Paié au heritier de Monsieur Jean Martin Niethen de son vivant Clerverant a Ulthelbach, la somme de cent soixante dix neuf francs cinquante centimes pour quatre vingt quatre alibelle & 78 lie, pendant l'an 1809	179	50